

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Présents :	54	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Absents excusés :	14	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Pouvoirs :	9	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	63	CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADÉ, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

Pouvoirs :

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : MODIFICATION DE VOLUMES HORAIRE AU SEIN DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

RAPPORTEUR : Madame Sophie BENEZIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 2, 34 et 97 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération N°2021-166 du 30 juin 2021 du Conseil Communautaire, portant sur l'ouverture de postes au sein du conservatoire intercommunal ;

Considérant la nécessité de répondre à la demande d'inscriptions supplémentaires sur les cours suivants :

- ✚ L'enseignement du violon/violon traditionnel ;
- ✚ L'enseignement du piano ;
- ✚ L'enseignement de la guitare / musiques actuelles / Formation musicale / chorale ;
- ✚ L'accompagnement piano ;

Conformément à chaque discipline présentée ci-après :

- ✚ **Enseignement du violon/violon traditionnel/direction d'orchestre symphonique** : +15 minutes hebdomadaire ;
- ✚ **Enseignement du piano** : +15 minutes hebdomadaire ;
- ✚ **Enseignement de la guitare / musiques actuelles / formation musicale / chorale** : +1h30 hebdomadaire ;
- ✚ **Accompagnement** : +45 minutes hebdomadaire ;

Considérant Les volumes horaires disponibles suivants permettant ces ajouts :

- 2h pour la Lyre Sanfloraine et 45 mn pour l'enseignement de la clarinette ;
- 1 h pour l'enseignement de de flûte traversière ;

Considérant que pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus, le budget 2022 reste constant, et qu'il s'agit-là d'une mesure temporaire pour l'année scolaire 2022-2023 ;

Considérant que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes à ces postes sont inscrits au budget primitif 2022 ;

Considérant qu'il est proposé la modification des emplois comme évoqué ci-dessus ;

Considérant l'avis favorable du bureau exécutif en date du 7 novembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **DECIDE DE MODIFIER les emplois selon la quotité nécessaire pour chaque discipline, tel que définis ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2022 ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement.**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221115-DELIB2022-246-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

POUR : 62 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Philippe ECHALIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX